

# Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2007/2271(INI)
Document de stratégie de la Commission concernant l'élargissement de 2007	Procédure terminée
Sujet	
8.20 Elargissement de l'Union	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>AFET</b> Affaires étrangères		03/10/2007
		PPE-DE <a href="#">BROK Elmar</a>	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>CULT</b> Culture et éducation		26/11/2007
		Verts/ALE <a href="#">TRÜPEL Helga</a>	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	<a href="#">Affaires générales</a>	<a href="#">2839</a>	10/12/2007
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	<a href="#">Voisinage et négociations d'élargissement</a>	REHN Olli	

Evénements clés			
05/11/2007	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">COM(2007)0663</a>	Résumé
10/12/2007	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
13/12/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
24/06/2008	Vote en commission		Résumé
26/06/2008	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A6-0266/2008</a>	
09/07/2008	Débat en plénière		
10/07/2008	Résultat du vote au parlement		
10/07/2008	Décision du Parlement	<a href="#">T6-0363/2008</a>	Résumé
10/07/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2007/2271(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Initiative stratégique

Base juridique	Règlement du Parlement EP P.F.; Règlement du Parlement EP 089o
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AFET/6/56995

## Portail de documentation

Document de base non législatif		<a href="#">COM(2007)0663</a>	06/11/2007	EC	Résumé
Avis de la commission	<b>CULT</b>	<a href="#">PE398.582</a>	25/01/2008	EP	
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE404.495</a>	03/04/2008	EP	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE405.859</a>	28/04/2008	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A6-0266/2008</a>	26/06/2008	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T6-0363/2008</a>	10/07/2008	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		<a href="#">SP(2008)4891</a>	27/08/2008	EC	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		<a href="#">SP(2008)5307</a>	29/09/2008	EC	

## Document de stratégie de la Commission concernant l'élargissement de 2007

OBJECTIF : présentation d'un document général de stratégie sur la politique d'élargissement pour la période 2007-2008.

CONTENU : la Commission présente son document annuel de stratégie sur l'élargissement de l'UE qui expose la manière dont est mis en œuvre le consensus renouvelé sur l'élargissement adopté par les responsables de l'Union lors du Sommet de décembre 2006. Pour rappel, ce consensus repose sur les principes de consolidation des engagements, d'application de conditions équitables et rigoureuses et d'amélioration de la communication avec le public, le tout combiné avec la capacité de l'UE à intégrer de nouveaux membres.

Pays visés par la stratégie : la Commission estime que la force d'attraction de l'UE contribue à la stabilité et à la promotion d'importantes réformes politiques et économiques dans les pays candidats que sont la Croatie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine ? FYROM- et la Turquie. La Commission passe également en revue les progrès accomplis par les pays dits « candidat potentiels » que sont l'Albanie, la Bosnie-et-Herzégovine, le Monténégro, la Serbie et le Kosovo sous tutelle internationale. Elle en conclut que la progression, bien qu'inégale, a été constante dans les Balkans occidentaux et que la région a encore des défis de taille à relever. Par ailleurs, le processus d'adhésion de la Turquie est bien engagé, même s'il est nécessaire d'y relancer les réformes. Il est maintenant capital de maintenir la visibilité et la crédibilité des perspectives d'adhésion.

Principales conclusions et recommandations du document:

- l'élargissement a contribué à consolider la paix, la démocratie et la stabilité sur l'ensemble du continent européen et s'est traduit par des avantages concrets sous forme d'un accroissement des échanges et des investissements et d'une plus forte croissance économique. L'Union a vu sa compétitivité se renforcer et est désormais mieux à même de relever les défis de la mondialisation. Sa place dans le monde s'en est trouvée confortée ;
- le processus actuel d'élargissement porte sur les Balkans occidentaux et sur la Turquie, auxquels s'offre la perspective d'adhérer à l'UE lorsqu'ils auront rempli les conditions requises ;
- des mesures ont été prises pour améliorer la qualité du processus d'élargissement : la question des réformes difficiles est désormais abordée dès le début du processus ; il est désormais fait pleinement usage des critères de référence pour ouvrir et fermer les chapitres de négociations ; il y a plus de transparence dans le processus de négociations ; chaque pays passe d'une étape à une autre sur la voie de l'adhésion à mesure qu'il satisfait aux conditions requises,
- chaque pays sera évalué selon ses propres mérites mais des efforts importants doivent encore être déployés pour traiter certaines questions essentielles comme le renforcement de l'État, l'État de droit, la réconciliation et la réforme de l'administration et du pouvoir judiciaire, la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, l'amélioration des relations de bon voisinage.

Vision générale des progrès accomplis dans les pays concernés :

- Croatie : les négociations avancent bien mais ce pays doit encore effectuer des progrès en matière de réformes judiciaires et administratives, de droits des minorités, de retour des réfugiés ainsi qu'en matière de restructuration des secteurs de la sidérurgie et de la construction navale ;
- Turquie : ce pays a entrepris des réformes importantes depuis 1999. En 2006, le pays a traversé une crise constitutionnelle qui a abouti à des élections législatives anticipées. Celles-ci se sont déroulées de manière libre et équitable et le nouveau parlement est représentatif de la diversité politique du pays. La démocratie s'est imposée dans les relations entre les civils et les militaires. Mais la Turquie doit donner une nouvelle impulsion aux réformes politiques, notamment en matière de liberté d'expression, de droits de culte (non musulman), en matière judiciaire, de lutte contre la corruption, de consolidation des droits des femmes, des enfants et des syndicats, de droits culturels et de contrôle civil des

forces de sécurité. Par ailleurs, ce pays doit toujours mettre en application le protocole additionnel à l'accord d'association et normaliser ses relations avec Chypre ;

- Kosovo : la situation dans cette enclave territoriale doit être éclaircie au plus vite. Il y a lieu de trouver une solution durable qui garantira le caractère démocratique et multiethnique du Kosovo et contribuera à la stabilité régionale ;
- FYROM et autres candidats potentiels : la FYROM a enregistré des avancées, le rythme des réformes doit encore s'accélérer dans des domaines stratégiques. Malgré les progrès réalisés dans divers domaines, l'Albanie et le Monténégro restent confrontés à des défis considérables. La Bosnie-et-Herzégovine doit encore s'approprier pleinement sa gouvernance et avancer sur la voie des réformes, notamment celle de la police. La Serbie a démontré qu'elle détenait la capacité administrative pour progresser de manière substantielle dans la réalisation de sa perspective européenne. La Serbie doit toutefois encore arriver à une coopération pleine et entière avec le TPIY. L'ensemble de la région doit avancer sur la voie de l'édification de démocraties modernes et du développement d'une culture politique du dialogue et de la tolérance.

En conséquence, il est prévu qu'en 2008:

- la Commission accélère le rythme des négociations avec la Croatie afin de permettre la clôture provisoire de plusieurs chapitres de négociation si le pays maintient la dynamique de réforme ;
- la Commission progresse dans les négociations avec la Turquie : le rythme des négociations dépendra du résultat des réformes entreprises en Turquie ; les progrès pourraient s'accélérer si le pays parvient à répondre aux critères de référence requis (en particulier réforme du code pénal turc concernant la liberté d'expression et application du protocole additionnel à l'accord d'association) ;
- l'UE soutienne les efforts de stabilisation du Kosovo en utilisant pleinement ses instruments d'intervention ;
- tous les accords de stabilisation et d'association avec les pays des Balkans occidentaux puissent être signés et entrent en vigueur ;
- les pays des Balkans renforcent leur coopération régionale dans le cadre du processus de coopération en Europe du Sud-Est ;
- des efforts soient faits pour renforcer les contacts entre les populations des Balkans occidentaux et celles de l'UE (via notamment la libéralisation du régime des visas en faveur des citoyens des pays des Balkans occidentaux).

Partenariats pour l'adhésion et IAP : des partenariats européens révisés devraient être proposés énonçant des priorités actualisées en matière de réforme par pays en se focalisant sur le développement des institutions, le fonctionnement de l'État, ainsi que les réformes administratives et judiciaires. Ces priorités seront prises en compte dans la programmation de l'aide financière accordée au titre du nouvel instrument d'aide de préadhésion (IAP).

Enfin, il est prévu de lancer une stratégie spécifique de sensibilisation afin que le processus d'élargissement recueille l'adhésion de l'ensemble de l'opinion publique.

## Document de stratégie de la Commission concernant l'élargissement de 2007

---

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur la stratégie d'élargissement et a adopté les conclusions suivantes:

- Conformément à la stratégie pour l'élargissement approuvée par le Conseil européen de décembre 2006 et aux conclusions du Conseil du 11 décembre 2006, le Conseil salue la communication de la Commission du 6 novembre 2007 concernant une stratégie pour l'élargissement et les principaux défis pour 2007-2008, et prend bonne note de l'analyse et des recommandations qui y figurent. Le consensus renouvelé concernant l'élargissement, qui repose sur :

- la consolidation des engagements,
- une conditionnalité équitable et rigoureuse,
- une meilleure communication,
- la capacité à intégrer de nouveaux membres,

reste le fondement de la stratégie de l'UE pour l'élargissement. Grâce à l'amélioration de la qualité du processus qui y conduit, l'élargissement continuera de favoriser la paix, la démocratie et la stabilité sur l'ensemble du continent et d'apporter des avantages concrets par le renforcement des échanges commerciaux, des investissements et de la croissance économique.

L'année 2008 sera ainsi cruciale pour soutenir le processus de transition dans les Balkans occidentaux. Le Conseil rappelle à cet égard que l'avenir des Balkans occidentaux est dans l'Union européenne.

Le Conseil réaffirme que le rythme des négociations dépend des progrès réalisés par les pays participant aux négociations pour satisfaire aux critères de référence liminaires et finaux ainsi qu'aux exigences prévues dans les cadres de négociation, y compris la mise en œuvre des partenariats pour l'adhésion en cours de révision, chaque pays étant évalué à l'aune de ses propres mérites.

Le Conseil rappelle que les chapitres pour lesquels les préparatifs techniques sont achevés seront ouverts selon les procédures établies, conformément aux cadres de négociation. Dans ce contexte, le Conseil attend avec intérêt les conférences intergouvernementales avec la Turquie et la Croatie prévues dans le courant du mois. De même, il est essentiel que, dans la politique d'élargissement, une conditionnalité équitable et rigoureuse soit maintenue à tous les stades des négociations. À cet égard, le Conseil se félicite que la Commission entende continuer d'améliorer la qualité du processus d'élargissement en s'attaquant à de grandes priorités dans les domaines de la réforme de l'administration publique et du système judiciaire, ainsi que de la lutte contre la corruption à un stade précoce.

Le Conseil est ensuite revenu sur la situation en Turquie (voir [INI/2007/2269](#)) et en Croatie (voir [INI/2007/2267](#)).

# Document de stratégie de la Commission concernant l'élargissement de 2007

---

En adoptant le rapport d'initiative de M. Elmar BROK (PPE-DE, DE) sur le document de stratégie de la Commission de 2007 pour l'élargissement, la commission des affaires étrangères estime que les élargissements passés ont contribué à stimuler la croissance économique, encouragé le progrès social et apporté la paix, la stabilité, la liberté et la prospérité au continent européen. S'ils considèrent les élargissements passés comme un succès, les députés souhaitent que des leçons soient tirées de l'expérience antérieure pour améliorer la qualité du processus global d'élargissement.

Les députés réaffirment leur engagement à l'égard de tous les pays candidats, étant entendu que tous les critères de Copenhague doivent être rigoureusement remplis et que l'Union doit faire des efforts pour renforcer sa capacité d'intégration. Pour les députés, la stratégie d'élargissement devrait être conforme aux dispositions du traité et aux engagements pris par l'Union, tout en trouvant un équilibre entre les intérêts géostratégiques de l'Union, l'impact de l'évolution politique en dehors de ses frontières et la capacité d'intégration de l'Union. Ils rappellent également que la capacité d'intégration de l'UE est liée à sa capacité à promouvoir le progrès économique et social ainsi qu'un haut niveau d'emploi dans les États membres, d'affirmer son identité sur la scène internationale, de promouvoir les droits et les intérêts des États membres ainsi que des citoyens européens, de mettre en place un espace de liberté, de sécurité et de justice et de développer son acquis communautaire tout en faisant respecter les droits et les libertés fondamentaux.

Capacité d'intégration : les députés estiment que la notion de capacité d'intégration inclut 4 éléments:

1. les futurs États membres devraient contribuer, et non pas nuire, à la capacité de l'Union à maintenir son élan vers la réalisation de ses objectifs politiques ;
2. le cadre institutionnel de l'Union devrait permettre une administration rationnelle et performante;
3. les ressources financières de l'Union devraient être suffisantes pour lui permettre de répondre aux défis que posent la cohésion sociale et économique et les politiques communes de l'UE ;
4. une stratégie de communication globale devrait être mise en place afin d'informer l'opinion publique des conséquences de l'élargissement.

Les députés estiment en outre que les critères de Copenhague doivent également être pleinement respectés par les États membres actuels afin d'éviter d'exiger de pays candidats le respect de normes plus élevées que celles déjà appliquées dans l'Union.

Impact budgétaire de tout élargissement ultérieur : les députés indiquent que les conséquences budgétaires, économiques et sociales d'éventuels nouveaux élargissements doivent être dûment prises en considération lors du réexamen du cadre financier 2007-2013 et de l'élaboration des cadres financiers ultérieurs. Ils insistent également pour réaffirmer que tout État membre en cours d'adhésion devrait résoudre ses problèmes internes (structure territoriale et constitutionnelle) avant de pouvoir adhérer à l'UE, celle-ci pouvant les aider à résoudre leurs problèmes.

Pas d'élargissement sans consolidation : les députés insistent pour que chaque élargissement soit suivi d'une consolidation et d'une concentration politique adéquates, et donc d'une réévaluation sérieuse des politiques et ressources de l'Union, afin de répondre aux attentes des citoyens européens et de garantir la viabilité de l'Union en tant que projet politique. Les députés considèrent qu'un élargissement sans préparation et consolidation adéquates pourrait affaiblir la cohésion interne de l'Union et avoir des conséquences graves pour la capacité de l'Union à agir (affaiblissant ses institutions, rendant ses États membres plus vulnérables aux pressions extérieures et fragilisant sa crédibilité sur la scène internationale).

Plus de communication : les députés estiment, en outre, que les nouveaux élargissements doivent s'accompagner d'une politique de communication concertée associant toutes les parties concernées. Cette politique de communication doit expliquer les avantages politiques, économiques, sociaux et culturels de l'élargissement. De leur côté, les pays ayant des perspectives européennes doivent s'employer à préparer leur opinion publique à l'intégration dans l'Union, en intéressant d'emblée la société civile à ce processus.

« Cercles concentriques » : les députés estiment que toute stratégie d'élargissement devrait être flanquée d'un éventail plus diversifié de cadres contractuels extérieurs, structurés comme des « cercles concentriques » perméables entre eux. Cela signifie que les pays auraient la possibilité, moyennant le respect de conditions intérieures et extérieures, de passer d'un statut à un autre s'ils le désirent et s'ils remplissent les critères relatifs à chaque cadre spécifique.

Politique de voisinage renforcée pour les voisins de l'Est : les députés rappellent que la politique de voisinage ne constitue ni une option de remplacement à l'adhésion, ni une étape conduisant nécessairement à celle-ci. Ils sont convaincus que la politique de voisinage renforcée proposée par la Commission n'est pas suffisante et qu'il faut à tout le moins, proposer une politique spécifique aux pays voisins de l'Est qui remplissent certaines conditions démocratiques et économiques. Pour ces pays, l'Union devrait mettre en place un espace fondé sur des politiques communes couvrant l'état de droit, la démocratie, les droits de l'homme et la coopération en matière de politique étrangère et de sécurité, les questions économiques et financières, le commerce, l'énergie, les transports, les questions environnementales, la justice, la sécurité, les migrations, la circulation sans visa et l'éducation. Ces politiques communes devraient être élaborées conjointement et bénéficier d'une assistance financière adéquate.

Vers un « Commonwealth européen » pour les pays du Sud : les députés se félicitent également de la réactivation du Processus de Barcelone via le projet d'« Union pour la Méditerranée ». Ils rappellent que, dans un premier temps, ces relations devraient se traduire par la création d'une zone de libre-échange qui serait suivie de relations plus étroites sur le modèle d'un « Commonwealth européen ». Des mesures spécifiques sont également réclamées pour les pays bordant la mer Noire en vue de créer une « Union pour la mer Noire » associant l'UE, la Turquie et tous les pays riverains de la mer Noire. Ils estiment également que les pays qui disposent de perspectives d'adhésion reconnues mais qui ont encore beaucoup de chemin à parcourir pour obtenir le statut de candidats, pourraient participer, sur une base volontaire, à des modalités similaires à ce type de cadre bilatéral ou multilatéral.

Balkans : les députés se réjouissent de la signature des accords de stabilisation et d'association avec la Serbie et la Bosnie-et-Herzégovine, étape supplémentaire dans la consolidation des liens entre cette région et l'UE. Ils demandent une accélération des négociations relatives à la libéralisation du régime de visas avec les pays des Balkans occidentaux et pressent enfin la Commission de présenter des propositions concrètes pour une politique de relations extérieures plus diversifiée vis-à-vis de ces pays.

Le Parlement européen a approuvé par 534 voix pour, 44 voix contre et 45 abstentions une résolution sur le document de stratégie de la Commission de 2007 pour l'élargissement.

Le rapport d'initiative avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. Elmar BROK (PPE-DE, DE) au nom de la commission des affaires étrangères.

Dans sa résolution, le Parlement appuie pleinement l'avis de la Commission selon lequel les élargissements passés ont été un grand succès, qu'ils ont été bénéfiques tant pour les anciens que pour les nouveaux États membres, car ils ont stimulé la croissance économique, encouragé le progrès social et apporté la paix, la stabilité, la liberté et la prospérité au continent européen. Il est toutefois convaincu que des leçons peuvent être tirées des élargissements antérieurs et que de nouveaux moyens d'améliorer la qualité du processus d'élargissement doivent être fondés sur les expériences positives accumulées jusqu'à présent.

Globalement, le Parlement réaffirme son engagement à l'égard de tous les pays candidats, étant entendu que tous les critères de Copenhague doivent être rigoureusement remplis et que l'Union doit faire des efforts pour renforcer sa capacité d'intégration. Pour le Parlement, la stratégie d'élargissement devrait être conforme aux dispositions du traité et aux engagements pris par l'Union, tout en trouvant un équilibre entre les intérêts géostratégiques de l'Union, l'impact de l'évolution politique en dehors de ses frontières et la capacité d'intégration de l'Union. Il rappelle également que la capacité d'intégration de l'UE est liée à sa capacité à promouvoir le progrès économique et social ainsi qu'un haut niveau d'emploi dans les États membres, d'affirmer son identité sur la scène internationale, de promouvoir les droits et les intérêts des États membres ainsi que de ses citoyens, de mettre en place un espace de liberté, de sécurité et de justice et de développer l'acquis communautaire tout en faisant respecter les droits et les libertés fondamentaux.

Capacité d'intégration : le Parlement estime que la notion de capacité d'intégration inclut 4 éléments :

1. les futurs États membres devraient contribuer, et non pas nuire, à la capacité de l'Union à maintenir son élan vers la réalisation de ses objectifs politiques ;
2. le cadre institutionnel de l'Union devrait permettre une administration rationnelle et performante;
3. les ressources financières de l'Union devraient être suffisantes pour lui permettre de répondre aux défis que posent la cohésion sociale et économique et les politiques communes de l'UE ;
4. une stratégie de communication globale devrait être mise en place afin d'informer l'opinion publique des conséquences de l'élargissement.

Il estime en outre que les critères de Copenhague doivent également être pleinement respectés par les États membres actuels afin d'éviter d'exiger de pays candidats le respect de normes plus élevées que celles déjà appliquées dans l'Union.

Impact budgétaire de tout élargissement ultérieur : le Parlement indique que les conséquences budgétaires, économiques et sociales d'éventuels nouveaux élargissements doivent être dûment prises en considération lors du réexamen du cadre financier 2007-2013 et de l'élaboration des cadres financiers ultérieurs. Il insiste également pour réaffirmer que tout État membre en cours d'adhésion devrait résoudre ses problèmes internes (structure territoriale et constitutionnelle) avant de pouvoir adhérer à l'UE.

Pas d'élargissement sans consolidation : le Parlement insiste pour que chaque élargissement soit suivi d'une consolidation et d'une concentration politique adéquates, et donc d'une réévaluation sérieuse des politiques et ressources de l'Union, afin de répondre aux attentes des citoyens européens et de garantir la viabilité de l'Union en tant que projet politique. Il s'inquiète de ce qu'un élargissement sans préparation ni consolidation adéquates pourrait avoir un impact négatif sur la cohésion interne de l'Union et des conséquences graves pour sa capacité à agir, étant donné qu'il affaiblirait ses institutions, rendrait les États membres plus vulnérables aux pressions extérieures et fragiliserait la crédibilité de l'Union en tant qu'acteur au niveau mondial.

Plus de communication : le Parlement estime, en outre, que les nouveaux élargissements doivent s'accompagner d'une politique de communication concertée associant toutes les parties concernées. Cette politique doit expliquer les avantages politiques, économiques, sociaux et culturels de l'élargissement. De leur côté, les pays ayant des perspectives européennes doivent s'employer à préparer leur opinion publique à l'intégration dans l'Union, en intéressant d'emblée la société civile à ce processus.

« Cercles concentriques » : le Parlement estime que toute stratégie d'élargissement devrait être flanquée d'un éventail plus diversifié de cadres contractuels extérieurs, structurés comme des « cercles concentriques » perméables entre eux. Cela signifie que les pays auraient la possibilité, moyennant le respect de conditions intérieures et extérieures, de passer d'un statut à un autre s'ils le désirent et s'ils remplissent les critères relatifs à chaque cadre spécifique.

Politique de voisinage renforcée pour les voisins de l'Est : le Parlement rappelle que la politique de voisinage ne constitue ni une option de remplacement à l'adhésion, ni une étape conduisant nécessairement à celle-ci. Il considère que la politique de voisinage renforcée proposée par la Commission n'est pas suffisante et qu'il faut à tout le moins, proposer une politique spécifique aux pays voisins de l'Est qui remplissent certaines conditions démocratiques et économiques. Pour ces pays, l'Union devrait mettre en place un espace fondé sur des politiques communes couvrant l'état de droit, la démocratie, les droits de l'homme et la coopération en matière de politique étrangère et de sécurité, les questions économiques et financières, le commerce, l'énergie, les transports, les questions environnementales, la justice, la sécurité, les migrations, la circulation sans visa et l'éducation. Ces politiques communes devraient être élaborées conjointement et bénéficier d'une assistance financière adéquate.

Vers une « Union de la mer Noire » : le Parlement se félicite également de la réactivation du Processus de Barcelone via le projet d'« Union pour la Méditerranée ». Il rappelle que, dans un premier temps, ces relations devraient se traduire par la création d'une zone de libre-échange qui serait suivie de relations plus étroites sur le modèle d'un « Commonwealth européen ». La Plénière réaffirme, par ailleurs, que, dans le contexte des cadres de coopération régionale spécifiques précités, il importe d'affiner et d'approfondir la stratégie de l'Union vis-à-vis de la région de la mer Noire, pour aller au-delà de l'initiative actuelle en faveur d'une synergie, et envisage la création d'un accord de coopération pour la mer Noire, qui devrait inclure, en les plaçant sur un pied d'égalité, l'Union, la Turquie et tous les pays riverains de la mer Noire, en veillant à y associer pleinement la Russie, et qui pourrait ultérieurement évoluer vers une « Union pour la mer Noire ». Le Parlement considère qu'un cadre multilatéral de ce type offrirait non seulement aux pays concernés la possibilité de renforcer leurs relations avec l'Union et de bénéficier de liens de coopération dans tout un éventail de domaines politiques, mais permettrait aussi à l'Union de jouer un rôle plus actif dans la recherche de solutions pacifiques aux conflits de la région, contribuant ainsi de manière positive à la sécurité dans la région.

Balkans : le Parlement se réjouit de la signature des accords de stabilisation et d'association avec la Serbie et la Bosnie-et-Herzégovine, étape supplémentaire dans la consolidation des liens entre cette région et l'UE. Il demande une accélération des négociations relatives à la

libéralisation du régime de visas avec les pays des Balkans occidentaux et presse enfin la Commission de présenter des propositions concrètes pour une politique de relations extérieures plus diversifiée vis-à-vis de ces pays.